

COMMUNE DE SAINT-JEAN D'ANGELY

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL,
URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.)

Créée par approbation du Conseil Municipal du 20 octobre 2011



PLANS REGLEMENTAIRES
(extraits avant/après)

Modification n°1 du SPR

Dossier d'Enquête Publique

GHECO, urbanistes
I. BERGER-WAGON, Architecte-urbaniste
B. WAGON, Architecte-urbaniste
C. BLIN, urbaniste
C. JAFFRE, urbaniste

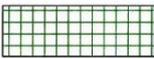
UDAP DE CHARENTE-MARITIME

SERVICE URBANISME VILLE

Septembre 2024

LEGENDE

(pour mémoire, inchangée)

		ESPACES NATURELS PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS NATURELS ET SITES (S.Cl. 9 mars 1943)
1		DELIMITATION DE LA Z.P.P.A.U.P.
2		DELIMITATION DES SECTEURS
3		EDIFICES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
4		PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL IMMEUBLES A CONSERVER IMPERATIVEMENT : immeubles entiers, parties d'immeubles et clôtures
5		PATRIMOINE ARCHITECTURAL INTERESSANT OU CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN IMMEUBLES CARACTERISTIQUES A CONSERVER
6		PATRIMOINE D'ENSEMBLE CONSTITUANT UN FRONT HOMOGENE
7		ELEMENTS DE CLOTURE INTERESSANTS
8		TRACE SUPPOSE DES FORTIFICATIONS
9		PLANTATIONS A PROTEGER OU A CREER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
10		ESPACES BOISES A PROTEGER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
11		ZONES NON AEDIFICANDI INSTITUEES AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
12		ESPACES URBAINS A PROTEGER AU TITRE DE LA Z.P.P.A.U.P.
13		DETAILS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES
14		PUITS
15		FAISCEAUX DE VUES

AVANT

ZPPAUP en vigueur approuvée le 20/10/2011

**Commune de St-Jean-d'Angély
Z.P.P.A.U.P.**

